

AVIS SUR LE SCOT OUEST LYONNAIS

I - Le contexte

- Document d'Orientations et d'Objectifs du SCOT Ouest Lyonnais arrêté par le Syndicat mixte, le 10 juillet 2019 ;
- Avis de la CCI à rendre avant le 26 octobre 2019.

II – Présentation du SCOT

Données clefs :

- 160 000 habitants, 4 communautés de communes : Pays de l'Arbresle, Vallée du Garon, Pays Mornantais, Vallons du Lyonnais.
- Objectif de + 36500 habitants à l'horizon 2040 dans un contexte où l'aire métropolitaine va gagner +400 000 à 500 000 habitants.
- Le SCOT envisage une augmentation de 16 000 à 20 000 emplois à créer pour atteindre un ratio de 75 emplois pour 80 actifs résidents (actuellement ce ratio est de 71 pour 80).

Les priorités économiques du SCOT sont conformes aux attentes des entreprises :

- S'appuyer sur l'économie présente et l'économie productive.
- Proposer une offre foncière économique de + 225 ha.
- Maintenir et renforcer le commerce de proximité.

L'urbanisation sera concentrée autour de « villages densifiés » intégrant les activités artisanales et commerciales, de polarités de proximité comportant davantage de services et autour de 2 polarités à l'échelle de bassin de vie (Brignais et L'Arbresle).

Dans son volet commercial du Document d'Aménagement Commercial (DAC), arrêté le 7 juillet 2019, le SCOT classe les communes du territoire selon 4 niveaux de polarité : de 1 (pôle secondaire) à 4 (pôle de proximité).

Les polarités de niveau 1 : l'Arbresle, Brignais et Grézieu la Varenne. Cette dernière commune, qui était classée au niveau inférieur dans le document précédent, remplace la commune de Chaponost.

Le niveau 2 comprend les communes de Mornant et Chaponost.

Le niveau 3 qualifié de pôles relais concerne Bessenay, Sain Bel, Lentilly, Vaugneray, Brindas et Soucieu en Jarrest.

Le dernier niveau compte 19 communes plus petites, accueillant une offre de proximité peu développée et ne répondant que partiellement aux achats quotidiens.

- ▶ Ce classement paraît en cohérence avec l'offre commerciale présente et l'importance de chaque commune dans son environnement global.

En termes d'enjeux, outre les deux polarités intermédiaires de bassin de vie (Brignais et L'Arbresle), 6 polarités locales de proximité ont pour rôle de « jouer un rôle commercial à l'échelle d'un bassin de vie relativement large ». Certaines peuvent accueillir uniquement des achats hebdomadaires (Vaugneray, Brindas, Grézieu La Varenne), d'autres peuvent en plus accueillir des achats occasionnels, lourds et légers (Mornant, Chaponost et Soucieu en Jarrest).

- ▶ Nous nous interrogeons sur la présence de Soucieu en Jarrest dans cette catégorie, car présentée en amont comme un pôle relais (niveau 3). Le secteur pouvant accueillir ces commerces d'achats hebdomadaires et occasionnels est sur cette commune relativement important (environ 5 hectares). Pour ce type d'achats, notamment occasionnels, il nous semblerait plus judicieux de privilégier les communes de niveau 1 ou 2 (pôle secondaire ou intermédiaire).
- ▶ Enfin, le DAC comprend des données issues de l'enquête consommateurs de 2012. Les données de réactualisation de cette enquête (de 2017) auraient pu être exploitées pour coller au plus près à la réalité du territoire.

III – Les enjeux pointés par la Commission Aménagement du Territoire

Lors de sa réunion du mardi 1^{er} octobre, la Commission Aménagement du Territoire et Infrastructures de la CCI a bien relevé que le SCOT s'inscrit dans la dynamique multipolaire de l'aire métropolitaine en intégrant les enjeux des infrastructures (grandes infrastructures, Anneau des sciences, renforcement de l'intermodalité et des pôles d'échanges organisé autour d'un réseau express métropolitain...) et du développement économique et touristique des territoires voisins, qui se traduit notamment par :

- ▶ Une attractivité renforcée en répondant aux besoins de développement foncier des entreprises.
- ▶ Une densification au sein de l'enveloppe urbaine pour une approche durable limitant également les déplacements avec un ratio emplois/actifs.

IV - Conclusion et suite à donner :

La CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne Roanne émet un avis favorable au projet du SCOT de l'Ouest Lyonnais tel qu'il lui a été soumis sous réserve de la prise en compte de ces remarques.

L'Assemblée Générale est sollicitée pour :

- **entériner cet avis,**
- **habiliter le Président à signer le courrier de transmission de ce dernier au Syndicat mixte du SCOT de l'Ouest Lyonnais.**